

**COMMUNE D'ABSCON**  
=====

**CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON**  
=====

**PROCÈS-VERBAL**  
**De la séance du MARDI 05 MARS 2024**  
**A 18 heures 00**  
=====

[Document transmis le 28 février 2024]

**APPEL DES ÉLUS PAR M. le MAIRE**

Cet appel permet de constater 22 présents à l'ouverture de la séance.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne comme secrétaire de séance

**Maryse BOUGARAN**

**EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023**

Ce document est joint à la présente note (**annexe n° 1**)

**Décision du Conseil :**

**A L'UNANIMITÉ**

- 1) **BUDGET COMMUNAL – VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)**  
**(annexe n° 2)**

**Arrivée de Mme Christine NELAIN à 18H45**

**Départ de Mme Carole NESCELAIRE à 19H00 (procuration à Odile DHORDAIN)**

Le document budgétaire a été transmis aux Elus avec leurs convocations.  
Après débat, il leur est demandé de voter :

**Débat**

**Mr Granato** : page 8 du CA (tableau) = il constate que c'est la 2<sup>ème</sup> année consécutive où l'on est en déficit !!!

L'année dernière il avait déjà été dit qu'il fallait faire des économies.

Malgré les augmentations des tarifications et des impôts effectuées depuis 2023 on est tjrs en déficit.

**Mr le Maire** : on ne peut pas augmenter les tarifications .Toutes les charges ont augmenté.

**Mr Granato** est inquiet face aux restrictions prévues pour 2024 et espère que les taux d'imposition ne seront pas revus à la hausse.

Il est d'accord avec l'inflation mais qui est qd même compensée par les dotations et impôts  
Les travaux prévus correspondent à de l'investissement mais qd pensez-vous réaliser des  
travaux sur les voiries en mauvais état depuis de nombreuses années.

Mr le Maire : ces sujets seront abordés plus tard

**Décision du Conseil :**

21 voix **POUR** \_\_\_\_\_ voix **6** **CONTRE** \_\_\_\_\_ **ABSTENTIONS**  
(Eric GRANATO-Odile DHORDAIN-Florimond RASET- Laëtitia DELOGE-  
Carole LEBRESNE par procuration - Alain REGNIEZ par procuration)

**2) ECOLE MARIUS ASSEZ - TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS et BONUS NORD DURABLE**

Des travaux de rénovation énergétique de l'école Marius Assez sont envisagés à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Ces travaux estimés à **845 720.38 € HT** (dont 77 683 € d'honoraires maîtrise d'œuvre /études diverses/bureau de contrôle) peuvent bénéficier de subventions :

- au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour un montant de **49 922.00 €**
- au titre du Bonus Nord Durable de **2 496.00 €** (taux calqué sur le montant de l'ADV)

Les Membres de l'Assemblée sont invités à autoriser Monsieur le Maire à établir ces deux dossiers de subventions et signer l'ensemble des documents s'y référant.

**Décision du Conseil :**

**A L'UNANIMITÉ**

**3) VIDÉOPROTECTION - AJOUT DE CAMÉRAS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CAPH**

La Commune a installé en 2021 un système de vidéos protection sur l'ensemble de son territoire avec la mise en application de 30 caméras.

La Commune désire désormais procéder à une extension du système en ajoutant 6 caméras nouvelles dans les rues suivantes :

- Van Coppenolle,
- Henri Durre,
- Clodomir Bécar
- Emile Zola

Le coût de cette extension est estimé à 39 969,37 € HT dont la moitié des frais peut faire l'objet d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Une participation de la CAPH au titre du Fonds de Concours est également sollicitée.

### PLAN DE FINANCEMENT POUR LA SUBVENTION FIPD

DÉPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
Extension du système de vidéoprotection avec installation de 6 nouvelles caméras	39 969,38 € HT	FIPD 2021 (50 %)	<b>19 984,68 €</b>
Fonds de concours CAPH			9 992,35 €
		Autofinancement	9 992,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 969,38 € HT</b>		<b>39 969,38 €</b>

**Décision du Conseil :**

**A L'UNANIMITÉ**

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à établir les dossiers de subventions FIPD et FONDS DE CONCOURS CAPH et de signer tous les documents s'y référant.

### PLAN DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES		RECETTES	
Coût du projet HT	39 969,37	Subvention FIPD	19 984,68
		FCTVA (16,404 % du TTC)	7 867,88
TVA (20 %)	7 993,87	Autofinancement communal (total dépenses TTC - subventions - TCTVA)	20 110,68
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>47 963,24</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>47 963,24</b>
Fonds de concours maximum pouvant être attribué par CAPH			<b>10 055,34</b>

**Décision du Conseil :**

**A L'UNANIMITÉ**

#### 4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**1) Mr GRANATO** construction d'une maison médicale - référence à l'édito du dernier flash-infos

**Mr le Maire :** il y a qqs années avait été évoqué le projet d'une résidence des personnes âgées dont la sortie devait se faire en juin 2023 car partenaires n'ont pas suivi financièrement

**Mr GRANATO** indique que si l'on créé une maison médicale, il abandonnera son propre

projet

Vous allez faire un emprunt à des taux d'intérêt à 4/5 % pour d'autres projets

Mr le Maire : nous avons des bâtiments actuels qui pourraient servir de lieu pour instauration d'une maison médicale

Mr RASET : fermeture d'une classe à Julien Beauvillain

Mr le Maire : l'Inspection académique a pris cette décision par rapport à des indicateurs

Notamment le nombre des futurs élèves qui sera en baisse pour septembre 2024/2025

Les classes de maternelle sont dédoublées avec 15 élèves/classe.

Beauvillain n'est pas en RED +

Il suffirait de quelques élèves en plus pour que cette classe ne soit pas supprimée

Mr RASET : demande des explications sur le message mis par Viviane sur FB concernant le manque de places et de bruit

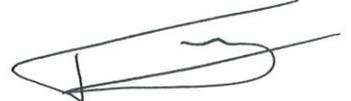
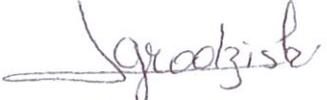
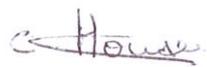
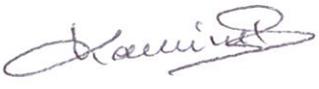
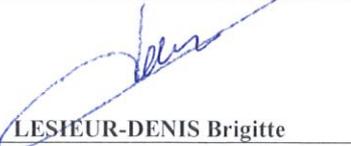
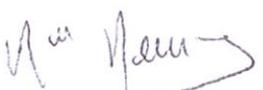
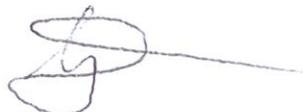
Ce message a dû faire du foin.

Mme DANIELEWSKI rappelle le nombre d'animateurs obligatoires pour les élèves fréquentant la restauration scolaire (1/10 enfants en maternelle - 1/15 enfants en primaire)

Fin de séance = 20H00

CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 05 MARS 2024**  
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS- RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	 BUEMI Carmela
 CATTOEN Jean-Luc	 CONETTA Michele	 DABANCOURT Thierry
 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas	 DECHERF-BLONDEAU Corinne
 DELOGE-QUERCY Laëtitia	 DHORDAIN-DETROYE Odile	 FOURMAUX Jean-Michel
 GRANATO Eric	 GRODZISKI-KOPEC Valérie	 HOUSEZ-VITTET Claude
 KAMINSKI Hélène	 KOSCIUSZKO Jean-Jacques	 KOWALCZYK Patrick
 LESIEUR-DENIS Brigitte	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 RASET Florimond	 RÉGNEZ Alain	 TRZAN Jean-Marc

2000